CHRONIQUE

HYGIÈNE ET BAIN

Médecins et hygiénistes sont tous d'accord pour dire que — l'eau froide surtout — sous la forme de bains, de douches, est bien l'élément le plus indispensable à la fois reconstituant dynamique et délicieusement reposant.

Mais cette opinion n'était pas celle de nos aïeux, à qui l'Eglise, dont ils étaient de trop fidèles serviteurs avait interdit les bienfaits de l'esprit.

La crasse du corps était, pour le clergé dominateur, un sûr garant de la crasse de l'esprit : « Mille ans sans bains, a écrit Michelet, c'est ce qui explique la nuit du moyen âge. »

A ce propos, un de nos confrères la « Santé Humaine », vient de consacrer à l'histoire du bain en France une étude documentée et largement émaillée de citations et d'anecdotes amusantes autant que curieuses.

Chez les moines

Nous y voyons d'abord que les moines avaient une « sainte » horreur de l'eau, du moins pour « l'usage externe ». Ainsi, la règle de l'ordre de saint Benoit ne permettait à ses religieux de prendre des bains que lorsqu'ils étaient malades.

A ceux qui se portaient bien, on ne devait en accorder l'usage que très rarement.

Les Bénédictins s'accomodaient parfaitement de cette règle et l'un d'eux, dom Calmet, déclare dans un de ses ouvrages, que c'était une excellente précaution d'accorder rarement aux religieux bien portants la permision de prendre des bains.

« Alors, écrit dom Calmet, ils n'usaient point de linge, comme ils n'en usent point encore aujourd'hui ; couchant tout vêtus et changeant peu souvent d'habits de laine qu'ils portoient sur la chair ; ils contractoient beaucoup de crasse par la sueur et le travail, ce qui étoit non seulement très incommodes à eux-mêmes, mais ausi étoit à charge aux autres. Aujourd'hui, ajoute dom Calmet, on a pourvu à ces inconvénients par les chemises de servage qu'on porte, et que l'on peut laver aussi fréquemment que le besoin et la bienséance le demandent, c'est à-dire tous les quinze jours ! » veut-on savoir maintenant comment était réglée la question de la propreté corporelle ? Les choses se passaient de la façon suivante : Les moines devaient se réunir chaque matin dans le cloître, afin d'y faire leur toilette. L'on va voir que cette toilette sommaire était promptement faite : « Trois serviettes pendues au mur constituaient tout le linge mis à la disposition de la communauté, une pour les novices, une pour les profès, l'autre pour les frères lais. »

Ajoutons que les dignitaires de l'Eglise n'étaient guère plus propres que les moines. Nous lisons en effet dans les commentaires ecclésiastiques de Claude de Vert qu' « il fallait exiger des séculiers et même des évêques qu'ils se démêlassent la chevelure avant de monter à l'autel ». Bien mieux, afin d'empêcher la crasse de souiller, en tombant, la chape et la chasuble, on mettait sur leurs épaules un linge fait en forme de petit manteau.

Les étuves à Paris

C'est seulement après les croisades que furent connus à Paris les établissements de bains « les étuves », dont le souvenir s'est conservé presque jusqu'à nos jours dans le nom de plusieurs voies publiques : le cul-de-sac des étuves St-Michel qui, au commencement du siècle, était à la place où est aujourd'hui le boulevard du Palais ; la rue des Etuves Saint-Martin, dénommée au seizième siècle la rue Geoffroi des-Bains, la rue Sauval qui, il y a quelque quarante ans, portait encore le nom de rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré, etc.

Il avait fallu, pour que l'on sût à Paris ce qu'était un établissement de bains, que nos croisés, [illegible] Orient !

C'est de là qu'ils rapportèrent le goût des bains et le propagèrent. Ils étaient partis en guerre pour enlever aux Turcs les lieux dits saints ; ils n'ont pas réussi dans cette entreprise ; mais ils ont appris à connaître les bienfaits de l'hydrothérapie : c'est toujours une compensation.

Propos de Reine

Mais la prospérité des étuves ne dura guère que jusqu'au seizième siècle ; les prédicateurs catholiques qui les poursuivaient de leurs fulminants anathèmes finirent par les ruiner et en 1550 toutes avaient disparu.

Alors se réouvrit l'ère de la saleté publique et de la saleté privée. Après avoir perdu l'habitude d'aller au bain, on finit par ne plus se laver du tout.

Lisons à ce propos ce que disait la reine Marguerite de Navarre, dans un dialogue amoureux composé par elle. Cette reine célèbre par ses innombrables galanteries, trouvait tout naturel de dire à son amant :

« Voyez ces belles mains ; encore que je ne les aye décrassées depuis huict jours, gageons qu'elles effacent les vôtres. »

On peut juger par ce propos de ce que devait être la propreté des filles d'honneur de la reine et des bourgeoises de cette époque d'aristocratie et de crasse !

Le « mouchoir » d'un grand seigneur

Veut-on maintenant connaître comment se comportaient les grands seigneurs en matière de savoir-vivre et de tenue à table ?

L'anecdote suivante que raconte Tallemant des Réaux, suffira pour nous montrer quel sans gêne caractérisait les façons des gens dits de qualité en 1630, c'est-à-dire en plein grand siècle.

« Un grand seigneur d'Hauterive de l'Aubespine, recevait un jour à dîner la fleur de la galanterie française, l'illustre Turenne entre autres et le marquis de Ruvigny. Au milieu du repas, d'Hauterive, ayant besoin de se moucher, presse avec le doigt une de ses narines, et le contenu de l'autre partant comme une flèche va s'appliquer contre la cheminée, « en faisant autant de bruit qu'un pistolet. » Ruvigny qui était assis près de Turenne, s'écrie en entendant cette détonation : « Monsieur n'êtes-vous point blessé ? »

Et, ajoute Tallemant des Réaux, ce fut un éclat de rire le plus grand du monde ».

M. d'Hauterive, on le voit ne se mouchait pas du pied !

C'est vers cette époque néanmoins, que l'on revint à l'usage des bains.

Les « Loix de la galanterie », qui parurent alors et ne tardèrent pas à constituer le code du bon ton, conseillaient d'aller « quelquefois » chez les baigneurs pour avoir le corps net, et tous les jours on prendra la peine de se laver les mains.

Il faut ainsi, disaient les mêmes « Loix », se faire laver le visage « presque aussi souvent », et se faire razer le poil des joues et quelquefois se faire la teste.

Toutefois, il est à remarquer que les bains, bien que rétablis, continuent à être peu en faveur à la cour, Mme de Motteville nous apprend que, lors de l'arrivée de la reine Christine de Suède à Compiègne, les mains de l'auguste souveraine « étoient si crasseuses, qu'il était impossible d'y apercevoir quelque beauté ».

Quand à Louis XIV, il était tellement ennemi de l'eau, que sa malpropreté lui causa plusieurs maladies, entre autres la fistule dont il faillit mourir.

L'hydrothérapie

Nous sommes loin, heureusement, de ce « bon vieux temps », et les catholiques eux-mêmes, s'ils continuent à considérer leur corps comme une « guenille », c'est une guenille qui leur est chère et qu'ils soignent volontiers.

Ils vénèrent la mémoire de Benoit Labre l'immonde pouilleux, dont ils ont fait un saint, mais ils se gardent bien, en général, de suivre son répugnant exemple.

Tout le monde, plus ou moins, au jourd'hui, fait de l'hydrothérapie ; et l'on a raison.

L'eau froide est, en effet, une médication antiphlogistique, sédative, reconstitutive, tonique excitatrice et révulsive.

Appliquée à des enfants, à des femmes, aux êtres les plus faibles, l'hydrothérapie donne, parfois, des résultats merveilleux et tout à fait inespérés.

Elle peut prévenir les affections scrofuleuses favoriser le développement physique et intellectuel de l'enfant, rendre facile l'établissement de la puberté, éloigner les causes les plus fréquentes de l'hystérie, de la chlorose et d'un grand nombre de maladies nerveuses.

L'hydrothérapie, — bains et douches — n'est pas une panacée, mais elle est un des plus précieux agents de la santé publique et de l'hygiène sociale.

Tribune Laïque

La République et les Instituteurs

Sous ce titre, M. Clémenceau publie, dans le «Bloc» un excellent article que nous tenons à reproduire, persuadé qu'il sera lu avec plaisir par tous les membres de l'enseignement primaire et tous ceux qui s'intéressent au sort de ces dévoués éducateurs de la jeunesse.

Après tant de mécomptes, de promesses oubliées, de réformes indéfiniment ajournées, il ne manquerait plus à nos gouvernants que de laisser compromettre la seule réforme démocratique qu'ils aient à peu près sérieusement entreprise l'institution de l'enseignement primaire laïque, obligatoire et gratuit. Le péril n'est pas seulement dans cette infiltration cléricale que M. Delpech dénonçait récemment au Sénat.

Il est au cœur même de l'œuvre dans le découragement des instituteurs. Et pourquoi ? «Tout simplement, explique M. Henry Bérenger, dans un article de la «Dépêche de Toulouse», parce qu'un instituteur est moins bien payé qu'un cantonnier, qu'un mineur ou qu'un tailleur de pierres.»

Deux francs vingt-cinq centimes par jour, 900 francs par an, c'est avec quoi débute l'instituteur après trois ans d'Ecole normale et deux diplômes !

Conséquence : on préfère renoncer.

« En 1894, écrit un instituteur, dans une lettre adressée aux «Pages Libres» de M. Charles Guieysse, il a été admis à l'Ecole normale dans mon département vingt élèves dont j'étais. Nous sommes sortis en 1887.

Savez-vous combien de nous exercent encore ? Treize seulement.

Ainsi, en trois ans, un tiers de l'effectif a disparu. Et je ne vous étonnerai pas en vous disant que ce sont ceux qui occupaient les premières places qui ont cherché à employer ailleurs leur activité. Et combien quitteraient, s'ils n'étaient retenus par l'engagement décennal !

Pourquoi quitte-t-on ? Parce que les traitements sont ridiculement faibles. Ajoutez y la malveillance dont on use envers ceux qui sont trop républicains...»

Un autre écrit à l'«Universitaire» de la «Petite République» :

«Dans mon département, on ne trouve plus d'instituteurs : on est obligé de recourir à toutes sortes d'expédients pour remplacer ceux qui s'en vont ou qui tombent malades.

« Les cléricaux n'ont pas besoin de tant se démener contre la laïque : elle se meurt faute de personnel, et bientôt les instituteurs à 71 fr. 25 par mois en seront réduits à se faire larbins chez les curés.»

Une circulaire récente de M. Leygues constate que les instituteurs et institutrices stagiaires ne paraissent guère se soucier d'obtenir la titularisation !

« Il résulte de l'examen du tableau, qu'en dehors des promotions proprement dites, il était possible de titulariser 4.592 institutrices et 1.795 instituteurs. Mais le nombre des maîtres et maîtresses stagiaires remplissant les conditions légales pour être titularisés et qui ont été proposés pour ce grade par les Conseils départementaux a été surtout pour les institutrices, bien inférieur au chiffre des vacances que présente la cinquième classe. Pour les instituteurs, 1.450 stagiaires seulement ont été l'objet d'une proposition, alors que 355 autres pouvaient obtenir la titularisation s'ils avaient été munis du certificat d'aptitude pédagogique. De même, 1,849 institutrices stagiaires seulement remplissent les conditions pour être titularisées, alors qu'il eût été possible, cette anée, d'en titulariser 2.273 de plus que ce nombre.»

D'où vient cette indifférence. La circulaire du ministre constate le mal, sans en chercher les causes. C'est que l'administration pourrait bien avoir à s'accuser elle-même. Elle a hérissé de difficultés l'obtention de ce certificat d'aptitude pédagogique, jugé imbécile par les instituteurs, et cela précisément pour empêcher les titularisations rapides. A ceux qui ont obtenu ce certificat, elle a fait attendre pendant des années la titularisation. Elle a ainsi contribué à provoquer le découragement dont elle se plaint La misère a fait le reste. «Ceux qui songent à quitter le métier ne se présentent pas non plus à ce certificat ridicule », écrit un instituteur à M. Henri Bérenger.

A quoi bon de nouveaux efforts, en vue d'un «traitement de famine» ?

On voit s'il est urgent d'aviser. Le remède, les instituteurs l'ont indiqué. «Si l'on veut éviter le découragement qui entraîne les défections écrit l'un d'eux à M. Henri Bérenger, le seul remède, vous l'avez dit, Monsieur, est dans l'augmentation du traitement de début. C'est aussi la solution que recommande M. Ferdinand Buisson.»

«Quand une grande démocratie a entrepris de pourvoir elle-même à l'institution de ses enfants, quand elle a pris dans son sein un certain nombre de citoyens pour les charger de ce soin sur toute la surface du territoire, comment doit elle traiter cette classe de travailleurs enrôlés au service de la République ?

« Si cette démocratie a un budget de quatre milliards et occupe un des pays les plus riches du monde, est-ce trop exiger que de lui demander, pour ces citoyens instituteurs, une rétribution qui leur procure non pas le luxe, ni même l'aisance, mais le minimum des conditions matérielles de la vie normale, à savoir la possibilité, même au début de la carrière, de vivre sans faire de dettes, la possibilité ensuite de se suffire sans avoir recours à toutes sortes d'expédients sous forme de travaux extra-scolaires, la possibilité enfin de se marier et d'avoir des enfants sans se vouer et les vouer à la misère noire ?»

Ce remède, il est du devoir de la République de l'appliquer sans retard !

CLEMENCEAU

Superstitions cléricales

Voici un aperçu des idiotes superstitions cléricales répandues en Bretagne et qui rapportent gros aux charlatans en soutane qui les entretiennent soigneusement :

Presque dans toutes les paroisses, à l'époque du carnaval où l'on égorge les porcs, chaque ménagère apporte les meilleurs morceaux à l'église, jambons et boudin. Le curé reçoit cela en offrande, le place sur l'autel et le revend aux dévotes donatrices par des enchères qu'il force le plus possible.

A Karnack, on présente les vaches malades ou dures à vêler, à un saint dénommé Corbely. Le miracle accompli et la vache délivrée, le paysan la conduit au pied de l'autel, la donne au recteur qui la lui repasse aussitôt pour un bon écu. Désormais, c'est la vache de Dieu; elle est immunisée contre toute peste.

A Plouay, le jour des feux de la Saint-Jean, on fait traverser aux troupeaux de vaches et veaux la cendre brûlante pour les garantir du mal des étables.

Dans une autre paroisse, le premier lundi de mai, toutes les femmes des environs s'enferment seules avec le curé dans l'église. Et gare à tout autre homme qui voudrait pénétrer : elles le mettraient en morceaux. Le curé distribue ses bénédictions pour qu'elles soient fécondes et aient du lait.

On raconte qu'un homme, pour avoir prétendu faire le joyeux drille et s'être introduit dans cette assemblée de femmes, fut ignominieusement mutilé.

Il est vrai qu'il ne faut pas aller dans la Bretagne pourilleuse pour voir ces dégradantes manifestations de la bêtise humaine. Notre région du Nord en offre aussi de nombreux échantillons. A Dompierre, dans l'arrondissement d'Avesnes, les campagnards des environs vont passer un baton sous le nez de St-Etton, pour que leurs vaches aient un bon vêlage. Le nombre de ces pèlerins est tellement grand chaque année qu'on a du enfoncer un clou sous le sacré nez du saint à vaches pour le préserver de l'usure. Bien entendu, un plateau destiné à recevoir les gros sou est placé près de la statue du glorieux St-Etton. Près de Landrecies, on va en pèlerinage à une chapelle de Saint Roch pour se préserver des maladies contagieuses.

Chaque année, N.-D. de Bons-Secours voit accourir autour d'elle de tous les points du département du Nord et d'ailleurs, une quantité de jeunes femmes qui viennent lui demander la grâce de les rendre mères ou de leur réserver d'heureuses couches.

Quand les femmes en ont une telle de « couche », faut-il s'étonner de voir les hommes voter encore en masse pour des candidats cléricaux et travailler ainsi inconsciemment à leur asservissement ?

Faits Divers

HORS RÈGION

Le Crime de Corancez

Chartres, 27 juillet. — Brière a été extrait de sa prison pour être conduit dans le cabinet du juge d'instruction, où il a été confronté avec divers témoins.

Brière a été confronté ensuite avec M. Hubert, instituteur à Corancez, qui a confirmé l'avoir vu le lendemain du crime, alors qu'il se disait grièvement blessé, se lever sur son séant pour voir ce que cherchaient les gendarmes dans sa cour. L'inculpé a nié.

Il a accusé MM. Delatouche, Choupart et Porcher d'avoir caché les 80 francs sous le chaume de la couverture du mur et d'être les auteurs de l'incendie de son étable survenu en 1887.

Il a été confronté d'abord avec M. Delatouche et n'a pu maintenir son accusation

— C'est l'un des trois, a-t-il dit, mais je ne puis affirmer que c'est Delatouche.

Il a déclaré ensuite qu'il avait accusé M. Delatouche parce qu'il l'avait lui-même accusé, un des premiers, d'avoir tué ses enfants.

Choupart a répondu à Brière qu'il mentait, qu'en 1887, ils étaient bien ensemble, qu'ils se rendaient mutuellement des services, qu'il ne pouvait l'accuser sérieusement en ce qui concerne l'argent.

Il a même ajouté qu'on avait trop de mal à gagner sa vie pour perdre ainsi 80 francs.

La confrontation a été très vive et Choupart a traité à plusieurs reprises Brière de menteur et de criminel, le menaçant, s'il revenait à Corancez, de le tuer à coups de fusil

Quant à Porcher, il a produit un certificat du docteur Bouchard constatant qu'en 1887, il était malade au lit et paralysé ; il s'est déclaré incapable d'avoir caché l'argent parce que, paralysé comme il l'est, il n'aurait pu escalader le mur du jardin.

Brière a fini par balbutier, ne pouvant préciser ses accusations.

UN CRIME ODIEUX

Bordeaux, 26 juillet. — Une dépêche de Gutres annonce qu'un crime abominable a été commis, hier soir, vers huit heures, dans la commune de Lapouyade. Une fillette de neuf ans, du nom de Massias, a été trouvée, par sa mère assassinée d'un coup de couteau dans la gorge ; elle aurait au préalable subi d'odieux outrages. La gendarmerie, ajoute la dépêche, est sur les lieux, mais n'a pas encore trouvé trace du coupable.

70 OFFICIERS EMPOISONNÉS

Berlin, 26 juillet. — Un grave accident est signalé de Doeberitz, où la deuxième brigade d'infanterie de la garde accomplit actuellement des manœuvres. 70 officiers ont été trouvés empoisonnés par l'ingestion de viandes avariées servies par leur cercle.

L'un d'eux est en danger de mort.

Condamnation d'un jésuite

Soissons, 29 juillet. — Le juge de paix de Vic-sur-Aisnes, a condamné par défaut, à trois journées de travail ou 6 francs d'amende le père Mallebranque, pour voies de fait sur un enfant, commises au cours d'une procession faite à Aubleny, à l'occasion d'une mission.

Automobilistes écraseurs

SANS-GENE BOURGEOIS

Bois-d'Arcy, 25 juillet. — Sur la route de Bois-d'Arcy à Noaphle-le-Château, un jeune homme de Bois-d'Arcy, Charles Crespin, garçon de ferme, se rendait dans la plaine, conduisant une voiture.

Les cultivateurs qui travaillaient dans les champs entendirent tout à coup des coups de trompe répétés, entrevirent dans un tourbillon de poussière un automobile lancé à une vitesse vertigineuse, qui dépassa la voiture de Crespin dont le cheval apeuré, s'emballa.

Quand le nuage de poussière fut dissipé, plusieurs personnes, qui s'étaient jetées sur la route pour arrêter l'animal, trouvèrent le malheureux jeune homme inanimé sur la route, ayant une plaie béante à la tête. La mort avait été instantanée.

On recherche les chauffeurs homicides qui ont pris la fuite sans s'inquiéter aucunement de leur victime.

Sanglante tragédie

Troyes, 28 juillet. — Hier soir, à onze heures, à la suite d'une discussion d'intérêt tout personnel, M. Alcide Charles, bonnetier, a tiré cinq coups de revolver sur son propriétaire, M. Chevallier, fabricant de machines à coudre. Il s'est ensuite suicidé d'un coup de revolver dans la tête.

Terrible drame

Paris, 28 juillet. — Le premier étage de la maison portant le numéro 2 de l'impasse Gravel, à Levallois, est habité par un ancien sellier, Kaiser, 76 ans, et par sa femme, 73 ans, celle-ci paralytique et apathique.

Or le propriétaire étant resté trois jours sans apercevoir les vieillards, fit enfoncer la porte. Kayser était étendu sur le parquet, sans connaissance, près du poêle, le visage et le corps couverts de brûlures. Quant à la femme, elle était au lit, grelottant de froid.

Voici ce qui était arrivé.

Le malheureux vieillard était tombé sur le poêle chauffé au rouge ; et, comme sa compagne, incapable de se remuer et de parler, n'avait pu appeler au secours, il était resté ainsi sans soins pendant trois jours et trois nuits Quant à Mme Kayser, outre l'angoisse morale de cet horrible spectacle, elle avait eu à endurer la privation de toute nourriture.

Elle fut transportée à l'hôpital Beaujon, tandis que son mari expirait, à son domicile.

UN MORT VIVANT

Cahors, 28 juillet. — Quelqu'un qui vient de l'échapper belle, c'est certainement M. Jean Granet, cultivateur au village de Boussac, situé dans la commune de Cornac, canton de Bretenoux.

En visite chez un de ses voisins, M. Granet, qui est âgé de vingt-six ans, tomba à la renverse en franchissant le seuil.

On s'empressa autour de lui, on lui prodigua mille soins, on fit venir en toute hâte un médecin, mais la science et le dévouement demeurèrent impuissants et il ne fit doute pour personne que le malheureux cultivateur avait rendu le dernier soupir

Le cadavre du défunt fut transporté à son domicile et tout fut préparé pour l'inhumation.

Mais qu'on juge de la terreur de tous lorsque, au moment même où on se disposait à le placer dans la bière, Granet se dressa en pied. D'ailleurs, dès qu'il put se rendre compte du funèbre appareil qui l'entourait, le prétendu mort en fut si épouvanté, qu'il prit ses jambes à son cou et détala.

Il fallut se mettre à sa poursuite et le rassurer en lui expliquant la terrible méprise dont il avait failli être victime.

Une rentière morte de faim

Paris, 25 juillet. — Au numéro 107 de l'avenue de Clichy vivait, depuis plusieurs années, dans une étroite chambre, sous les combles, une femme de soixante-dix huit ans, Mme Gabrielle Viel.

Depuis trois jours, personne dans le quartier n'avait vu Mme Viel, lorsque, avant-hier, on s'inquiéta ; on monta à sa chambre où on la trouva étendu sur le parquet le visage tourné contre le sol ; elle était morte.

Un médecin constata que la vieille femme était morte de faim.

Or, hier, M. Rouffaud, commissaire de police, qui se trouvait dans le logement de la défunte, ouvrit l'un des battants d'un buffet en bois blanc placé contre le mur.

Un sac de toile frappa les yeux du magistrat qui l'ouvrit. Le sac contenait — ô surprise — une somme de 24.000 francs, dont 16.000 francs en or.

Continuant ses investigations, M. Rouffaud découvrit dans l'unique tiroir du meuble un titre de propriété d'une maison située près de la gare de l'Est et dont les baux, parfaitement en règle, assurent un rapport de 10.000 francs.

La pauvresse était une rentière, très à son aise, comme on voit.

DANS LA RÉGION

Un scandale du grand monde

Le jeu aux courses. — Complices dans le Nord.

Les journaux parisiens annoncent que la police a ouvert une information à la suite de la découverte d'une bande noire dont le but était de mettre en coupe réglée les joueurs de toutes nationalités, aussi bien dans les cercles que sur les champs de courses, où ils pratiquaient l'escroquerie aux chevaux maquillés.

Plusieurs personnages de haute lignée étaient affiliés à cette bande, qui exploitait surtout les riches visiteurs venant de Russie, Belgique, Angleterre. La bande pratiquait également l'usure.

Un de ses membres a été arrêté, trois ont gagné l'étranger, un autre a pris la mer sur un yacht appartenant à un des bailleurs de fonds de la bande.

Suivant le « Journal », un garde-côte français a été lancé à la poursuite du yacht.

D'après nos renseignements particuliers, plusieurs personnalités du Nord, de l'arrondissement de Lille, pouvons-nous dire, seraient compromises dans cette scandaleuse affaire.

AU PAYS NOIR

AUX MINEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Citoyens,

Plusieurs militants m'ont demandé de faire appel aux travailleurs de la mine des cantons Ouest et Nord de Douai en faveur des candidatures Goniaux et Moché.

Je le fais d'autant plus volontiers qu'appartenant à la même organisation que ces deux candidats, ayant lutté avec eux depuis longtemps pour vos intérêts, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique, j'ai pu apprécier ces deux hommes qui sont en tous points dignes de votre confiance et de vos suffrages.

GONIAUX, le jeune et ardent propagandiste qui, après avoir donné avec Moché, au syndicat du Nord un magnifique essor, n'a pas hésité à entrer dans la mêlée politique pour défendre les intérêts de la classe à laquelle il appartient.

MOCHE, le vieux lutteur, toujours sur la brèche, qui avec un courage et une énergie indomptables poursuit depuis plus de vingt ans l'amélioration du sort de ses camarades de travail, et qui a toujours montré dans cette action incessante un dévouement, un désintéressement au-dessus de tout éloge.

Camarades de la mine,

En votant dans le canton Ouest pour GONIAUX, dans le canton Nord pour les candidats de la coalition socialiste et démocratique MOCHE et CARON, vous voterez pour vous-mêmes, vous hâterez la réalisation des réformes que nous réclamons pour vous si ardemment, mais aussi quelquefois si inutilement, à cause même du petit nombre d'élus socialistes, de mandataires acquis aux idées d'amélioration et d'émancipation sociales.

Vous renverrez les réactionnaires Godin, Boissonnet, Lespagnol à leurs amis de la haute finance, à leurs protecteurs et à leurs défenseurs naturels : actionnaires des mines, usiniers et gros capitalistes, et c'est au cri de : Vive la République démocratique et Sociale ! Vive l'Union des Travailleurs ! que républicains sincères, radicaux et socialistes de l'arrondissement de Douai feront triompher aujourd'hui les candidatures GONIAUX, MOCHE et CARON.

BASLY,
député du Pas-de-Calais.

Dernière Heure

Election législative

Laval, 28 juillet — Aujourd'hui a eu lieu dans la deuxième circonscription de Laval une élection pour pourvoir au remplacement, à la Chambre, de M. Heuzey, républicain, décédé.

M. Heuzet, frère du député décédé, républicain, est élu par 5.420 voix, contre 4692 à M. de Vaucenay, clérical.

Les Conseils généraux

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Paris, 28 juillet. — Voici les résultats parvenus ce soir à 10 heures, au ministère de l'Intérieur.

Sont élus :

A Montauban, M. Meyriac ; dans les Ardennes, M. Perignan, nationaliste ; à Bordeaux, 6me canton, M. Delboy, radical ; dans l'Aude, M. Donarche, radical ; à Poitiers, M. Sevant, républicain ; à Béziers, M. Paget, radical-socialiste ; à Marseille, Sshurren, socialiste ; à Grenoble, M. Gouta, radical ; à Saint-Etienne, Soulageon, socialiste ; à Clermont-Ferrant, M. Félix, radical ; à Castres, M. Vien, radical-socialiste ; à Lyon, M. Costelabauxe radical ; à Auxerre, M. Melliane, radical ; à Bourges, M. Girard, radical ; à Marseille, M. Estier, radical-socialiste.

A Lyon, M. Fleury-Ravarin, député nationaliste, est battu par Marietton, socialiste, qui obtient 2073 voix contre 2002 au lieutenant de Méline. A Lyon également, M. Robin, radical est élu par 4273 voix contre 3080 au clérical Buffant.

RESULTATS D'ENSEMBLE

Le Ministère de l'Intérieur communique à minuit la note suivante :

Sur 79 résultats connus on compte 20 républicains élus, 38 radicaux et radicaux-socialistes, 11 socialistes, 7 conservateurs, 2 nationalistes et 1 ralliés.

Les républicains gagnent 23 sièges et en perdent 5, soit un gain total de 18 sièges.

Les jésuites conspués en Espagne

Barcelone, 28 juillet. — Hier soir a eu lieu, au théâtre du Cirque, la première représentation du drame intitulé *Paternidad*, dont l'auteur est un curé, M. Pey Ordeix.

Ce drame est conçu dans un esprit anti-jésuite ; il est rempli de violentes attaques contre les jésuites.

Le public lui a prodigué des applaudissements chaleureux, et a obligé plusieurs fois l'auteur à se présenter sur la scène. M. Pey Ordeix s'est présenté dans son habit ecclésiastique.

La musique a joué la *Marseillaise* et l'*Hymne à la liberté*.

A la sortie, les spectateurs ont fait une ovation à l'auteur. Aucun incident n'a contrarié cette manifestation.

Une femme qui asphyxie son mari

Dreux, 28 juillet. — Une ancienne marchande de marée de Dreux, Célestine Joncque, 36 ans, surnommée la « Vierge noire », s'était mariée à un nommé Alexandre Lelarge, qui tient un café à Lonvilliers-en-Drouais.

L'homme et la femme vivaient en mauvaise intelligence depuis longtemps ; déjà, il y a quelques années, alors que le ménage habitait Dreux, la femme Lelarge avait voulu tuer son mari en lui tirant un coup de revolver qui ne lui fit qu'une légère blessure à la tempe. Traduite en justice pour ce fait, la mégère fut condamnée à trois mois de prison.

Pourtant, les époux avaient repris l'existence commune, existence souvent troublée par des scènes terribles. La semaine dernière, encore, une querelle éclatait entre eux ; commencée samedi, elle se terminait seulement lundi, par une série de coups, dont la femme reut la plus grande part.

Célestine Joncque résolut de se venger. Le soir même, elle écrivait au Procureur de la République pour porter plainte contre son mari. Mais, réfléchissant que la gendarmerie ferait une enquête qui pourrait bien tourner à son désavantage, elle imagina une autre vengeance.

La nuit suivante, pendant que Lelarge dormait, elle se leva et plaça au pied du lit de celui-ci une casserole remplie de soufre, auquel elle mit le feu. Puis elle se sauva de la maison. Elle espérait faire croire ainsi que son mari s'était suicidé par crainte des gendarmes.

Ce n'est que par hasard que Lelarge, asphyxié par les vapeurs sulfureuses, se réveilla et put échapper à la mort.

Toutes les brigades de gendarmerie du département ont reçu le signalement de l'épouse criminelle.

Le rsferendum minier

Saint-Etienne, 28 juillet. — M. Cotte, secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs, a déclaré que la commission d'étude des questions relatives à la durée du travail dans les mines tiendra sa prochaine réunion le 2 septembre au ministère des travaux publics.

La Fédération nationale procédera au referendum sur la grève générale dans la première quinzaine de septembre.

FEUILLETON DU 30 JUILLET.—N° 21

L'Enfant du Péché

Par PIERRE SALES

PREMIERE PARTIE

VI

Irène l'admirateur

— Saurait-elle toute la vérité, songea-t-il, qu'elle ne me trahirait jamais ; et je n'aurai pas de mal, tout en ayant l'air de me livrer à elle, à la lancer sur une fausse piste.

Et il commença :

— Voici ce dont il s'agit, ma chère Irène.

— Tu te dis prête à te dévouer à moi ?

— Sûr !

— Personnellement, je n'ai aucun besoin de toi... tandis que tu peux être vraiment utile... à un de mes amis.

— Qui ?

— Tu ne le connais pas.

— Ce qui signifie que tu ne veux pas que je sache de qui il est question ?

— Les secrets des autres ne m'appartiennent pas.

— C'est juste. Et qu'est-ce qu'il lui faut, à cet ami ?

— Il est sur le point de se marier...

— Dire que les hommes en sont tous là ! Et il faut lui liquider quelque ancienne maîtresse, hein ?

— Non ; mais mon ami a eu un enfant...

Irène tressaillit, tout de suite plus intéressée.

— Ah ! S'il y a un enfant, tu peux faire de moi tout ce que tu voudras. Et la mère ?... Il lâche la mère, ton ami ?

— La mère est mariée.

— Là ! Voilà bien les femmes mariées ! s'écria Irène. Ça ne vaut pas mieux que nous autres !

— Dispense-toi de considérations inutiles, et tâche de bien comprendre. L'enfant est entre les mains de paysans intéressés qui ne l'élèvent pas mal, mais qui seraient parfaitement capables, pour de l'argent, de trahir mon ami et la malheureuse mère, si le mari découvrait quoi que ce soit... Or, la mère, à tort ou à raison, se figure que son mari a des soupçons...

— Ecoute, il lui flanquerait un abatage qu'elle ne l'aurait pas volé !

— C'est possible ; mais en ces sortes de choses, c'est aux enfants qu'il faut songer avant tout.

— Evidemment... Est-ce qu'il est violent, le mari ?

— Il est homme à tuer l'enfant, s'il apprenait la vérité ! Et la mère l'a rencontré deux fois déjà sur le chemin du village où la fillette...

— C'est une fille ?

— Oui... où la fillette est gardée.

—Mais alors, il faut l'enlever tout de suite de ce village ?

— C'est bien ce que nous avons... ce que mon ami et sa maîtresse ont pensé.

— Et où est-il ce village ?

— Près de Versailles.

— Et le mari habite Paris ?

— Oui.

— Bigre ! mais il faut se presser.

—Il faut, certainement, que la chose soit faite sous peu. Or, la mère n'ose plus retourner là-bas dans la crainte de se trouver face à face avec son mari...

— Et ton ami ne tient pas, au moment où il va se marier, à se compromettre dans une histoire d'enfant naturel ?

— C'est tout à fait cela, ma petite Irène. Tu comprends parfaitement. D'autant plus que le père qui reçoit toutes les semaines, à la poste restante, sous un simple numéro, des nouvelles de l'enfant, a surpris, dernièrement le paysan en faction dans le bureau de poste...

— Aïe aïe aïe ! C'est dangereux, ça

— Le paysan l'a suivi, dans le but évident de découvrir son nom, son domicile...

— Pour le faire chanter, tiens

— C'est bien ce que mon ami a cru... Il a aisément dépisté le drôle ce jour-là ; mais il ne veut pas s'e...poser de nouveau à ce danger. — De telle sorte que, ni le père, ni la mère ne pouvant s'en occuper, je me suis chargé, un peu étourdiment, de tirer mon ami d'embarras... Et, au moment d'accomplir la chose, je t'avoue que je ne tiens pas trop à me montrer moi-même.

— Parbleu vois-tu que le hasard te fasse rencontrer quelque niais qui irait raconter à ta femme que ?... Non, non, non ,tu ne peux pas te mêler de ça !... Et si ,je devine, c'est moi que vous allez charger ?

— De te rendre à Petit-Jouy, c'est tout près de Versailles.

— Je sais, j'y ai fait des parties avec toi, dans le temps ; c'est du côté de Chaville, hein ?

— Tu iras donc trouver ces gens-là, qui se nomment Pellerin ; je t'indiquerai exactement la maison...

— Tu connais donc ?... interrogea Irène, avec un léger mouvement de défiance.

Frédéric rougit et expliqua :

— C'est... c'est d'après les explications de mon ami.

— Ah bien !

— Je te donnerai la dernière lettre écrite par ce Pellerin au sujet de l'enfant ; et cela te servira d'introduction.

— Et j'emmènerai la petite avec moi ?

— Cela d'abord ; mais ce ne sera pas tout. Les Pellerin devront quitter le pays...

— Bon. Pour que le mari ne les retrouve pas ?...

— Et en outre, pour qu'ils ne soient pas tentés de bavarder.

—Ils feront payer leur silence ?

— Asez cher, je crois. Et ce ne sera pas tout ; car, si nous obvions au danger présent, nous ne pouvons être certains que plus tard, dans un an, dans dix ans, l'existence de l'enfant ne soit découverte, soit par ce mari jaloux, soit par la famille dans laquelle va entrer mon ami...

— Oh ! En cachant bien l'enfant !

— Les hasards de la vie sont si grands, Irène ! Or, mon ami l'aime beaucoup cette fillette ; il ne veut pas que jamais le moindre mal lui soit fait ; et c'est là, non seulement une question d'amour, mais de devoir. Mon ami veut donc, non seulement que sa fille soit admirablement cachée, mais qu'elle passe pour morte...

— Ah ! oui ... oui... Ça, ça sera malin !

— Tu sens cela, n'est-ce pas ? Si un jour, sa nouvelle famille découvre qu'il a eu une liaison avec une femme mariée, lui reproche d'avoir eu d'elle un enfant, quelle simple et triomphante réponse : « C'est vrai , mais l'enfant était morte quand je me suis marié moi-même ! » Et la preuve, ce sera les lettres que je vais te dicter et que tu feras recopier par ce Pellerin.

— Eh bien, voilà ce qui pourra s'appeler une affaire fameusement combinée ! s'écria Irène, en admiration devant Frédéric et qui pourra s'appeler aussi joliment prévoir l'avenir.

— Ne le prévois-tu pas, toi-même, pour tes parents, pour ta petite cousine Camille ?

— Evidemment... évidemment... Il vaut toujours mieux prendre toutes ses précautions. Enfin, tu vas encore m'expliquer les choses, me faire ma leçon, mon petit Frédi ?

Durant toute la soirée, Frédéric Lequesnoy expliqua, discuta ,avec Irène, les lettres que Pellerin devait écrire. Et il le faisait avec tant de feu, que, plusieurs fois, la belle flamande fut assaillie de ce soupçon :

— C'est-il bien possible qu'il s'intéresse tant que cela aux aventures d'un autre ?

Et, lorsque Frédéric l'eut quittée, elle ne put plus chasser cette idée :

— Que je suis bête !... Mais c'est lui, le père !... Seulement, il ne veut pas me l'avouer... c'est bien... c'est bien... on continuera de faire la bête, et on lui rendra service tout de même... Et on se gardera bien de jamais le trahir...

VII

La veuve Laval

— C'est la veuve Laval, monsieur le notaire, dit un jeune clerc, en passant à demi la tête dans le cabinet du patron.

— Bien, répondit celui-ci, vous l'introduirez dès que je s